



## *Communauté de Communes de la Septaine*

### **RÉUNION ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le 8 février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de VORNAY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire : 3 février 2016

Date d'affichage : 3 février 2016

**PRÉSENTS** : Mesdames BONTEMPS, DESIAUME, DUBIEN, DUCATEAU, FERNANDES, LOISEAU, SARRON, TEYSSIER, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUVELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GINDRE, GOFFINET, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, LEMAIGRE, MARCEL, MAZENOUX, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, RICHARD, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames BRÉCHARD, GOGUÉ, Messieurs GOUGNOT, MALLERON, MERCIER.

**POUVOIRS** : Mme GOGUÉ à M. GROSJEAN, M. GOUGNOT à M. JAUBERT, M. MALLERON à M. MOINET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur DUBOIS.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015,
- Contours urbains
- Modification des statuts du SDE 18,
- Plan de financement rénovation de l'éclairage public suite à une panne Route de Savigny
- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF (Fonds d'Aide au Temps Libre 2016),
- Tarifs ALSH de Baugy vacances Février 2016,
- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation,
- Tarif séjour à la neige,
- Tarif repas SAJS,

- Election d'un représentant pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- Subvention école de musique de La Septaine,
- Ouverture de crédits 2016,
- Fermeture du compte de dépôt de fonds au trésor public pour la régie d'avances SAJS,
- Modification des statuts,
- Convention commune de Crosses,
- Plan de financement extension ZAC,
- Plan de financement giratoire entrée future ZAC,
- Plan de financement rénovation bureaux de La Septaine,
- Plan de financement terrain multisports à Chaumoux-Marcilly,
- Plan de financement terrain multisports à Osmoy,
- Plan de financement maison de services publics,
- Questions diverses.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## CONTOURS URBAINS

Une projection de l'ensemble des cartes des contours urbains (DDT et SIRDAB) est effectuée.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'un travail qui aura duré 9 mois. Quelques modifications ont, de nouveau, été demandées pour être au plus juste.

## MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E. 18

Monsieur le Président donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2015-50 du 11 décembre 2015, relative à l'adhésion de 2 Communautés de communes et à l'inscription d'une nouvelle compétence à la carte «aide aux collectivités ».

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté modifié du 2 mai 1947 portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- Arrêté du 12 novembre 2003 portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- Arrêté du 5 août 2005 portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- Arrêté du 26 mars 2007 portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

- Arrêté du 26 juin 2009 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d’Energie du Cher ;
- Arrêté du 21 décembre 2010 portant intégration de nouvelles collectivités ;
- Arrêté du 31 août 2012 portant intégration d’une communauté de communes ;
- Arrêté du 29 novembre 2012 portant modification du siège social du Syndicat Départemental d’Energie du Cher ;
- Arrêté du 18 juillet 2013 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d’Energie du Cher ;
- Arrêté du 13 juin 2014 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d’Energie du Cher,
- Arrêté du 21 août 2015 portant intégration de huit établissements publics de coopération intercommunale.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l’article 1er des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

#### Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé « Syndicat Départemental d’Energie du Cher (SDE 18) » entre l’ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d’Arnon,
- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d’Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d’Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d’Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d’Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d’Aubois,
- Communauté de Communes FerCher – Pays Florentais,
- Communauté de Communes des Trois Provinces.

Et l’ajout de la compétence à la carte suivante :

#### IX – Aide aux collectivités

Le SDE 18 peut être chargé, pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, et après accord formel sur les modalités financières, d’une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour les travaux impactant les bâtiments publics et portant sur :

- La rénovation énergétique selon les préconisations formulées par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Énergie,
- La mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) ou des IOP (Installations Ouvertes au Public) selon la réglementation en vigueur,
- Les travaux de mise en conformité de sécurité.

Les modalités d'intervention du SDE 18 sont approuvées par convention de mise à disposition de service

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2015-50 du Comité du 11 décembre 2015.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE ROUTE DE SAVIGNY SUR LA COMMUNE D'OSMOY

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré

- Décide de procéder au remplacement de 3 points lumineux sur la commune d'Osmoy pour un montant de 1 980 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
  - o Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 990 €
  - o Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 990 €
- Autorise Monsieur le Président, ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA C.A.F. (FONDS D'AIDE AU TEMPS LIBRE 2016)

- Vu la convention d'objectifs et de financements (Fonds d'aide au temps libre 2016)
- Considérant que la C.A.F. favorise l'accès des structures aux familles allocataires par le versement d'une subvention de fonctionnement sur ses fonds propres dénommée Fatl (Fonds d'aide au temps libre)
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif au partenariat entre la C.A.F du Cher et la C.D.C. de La Septaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement Fonds d'aide au temps libre 2016.

Vote à l'unanimité.

## TARIFS ALSH DE BAUGY VACANCES DE FÉVRIER 2016

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 08 au 12 février 2016 pour les enfants de 6 à 11 ans,
- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 08 au 12 février 2016

### **Tarifs Février 2016 : habitants Communauté de Communes et les enfants des Agents Septaine**

Tranche	Journée	Repas	Accueil avant centre (7 H 30 – 9 H 00)	Accueil après centre (17 H 00 – 18 H 00)
N° 1: 0 < QF < 339	2 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 2: 339 ≤ QF < 585	4 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 3 : 585 ≤ QF < 950	9 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 4 : 950 ≤ QF < 1330	11 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €
N° 5 : QF > 1330	12 €	3,30 €	1,50 €	1,00 €

### **Tarifs Février 2016 : habitants hors Communauté de Communes**

Tranche	Journée	Repas	Accueil avant centre	Accueil après centre
N° 1: 0 < QF < 339	4 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 2: 339 ≤ QF < 585	6 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 3 : 585 ≤ QF < 950	11 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 4 : 950 ≤ QF < 1330	14 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €
N° 5 : QF > 1330	16 €	3,88 €	1,50 €	1,00 €

Vote à l'unanimité.

## OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) un adjoint d'animation stagiaire BAFA pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par la Septaine pour les vacances de Février.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 1 poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe du 08 au 12 février 2016 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ce, pour une durée de travail de 35 heures.

- Pour 1 poste (stagiaire BAFA) la rémunération correspondra à l'Echelle 3, Echelon 1 Indice Brut 340 majoré 321.

Vote à l'unanimité.

## TARIF SÉJOUR A LA NEIGE

Vu le projet de mini séjour prévu par le S.A.J.S et l'A.L.S.H du 09 au 11 février 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe à 80 euros par enfant le montant de la participation des familles pour le séjour.

Vote à l'unanimité.

## TARIF REPAS S.A.J.S.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux activités proposées à la journée par le S.A.J.S à Baugy.

Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire pour le repas du midi,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe à 5,55 euros par enfant le montant de la participation des familles pour le repas du midi, et à 1,84 euros pour les paniers (dans le cadre des jeunes relevant d'un P.A.I. dûment signé).

Vote à l'unanimité.

## ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

- Vu le courrier de Madame la Préfète en date du 11 janvier 2016
- Vu le projet de création d'un magasin Intermarché Super de 2.207 m<sup>2</sup> de surface de vente et création d'un drive de 2 pistes de ravitaillement de 89,90 m<sup>2</sup> à Avord, lieu-dit les Alouettes
- Considérant que le Président de La Septaine, vu sa double qualité de Président de la communauté de communes de La Septaine et de Maire d'Avord ne peut siéger qu'au titre de son mandat de maire de la commune d'implantation du projet
- Considérant que conformément à l'article L 751-2 du code du commerce, le conseil communautaire doit désigner son remplaçant en qualité de Président de l'E.P.C.I.
- Vu la candidature de Monsieur Marcel Mazenoux

VOTE :

POUR : 36                      CONTRE : 0                      BLANC : 0

Monsieur Marcel MAZENOUX est élu délégué de La Septaine pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC) qui se tiendra le mercredi 24 février 2016.

## SUBVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA SEPTAINE

- Vu le courrier du Conseil départemental en date du 9 octobre 2015 indiquant le versement sur le compte de la communauté de communes de La Septaine la somme suivante : 7 300 €
- Cette somme représentant la subvention de fonctionnement qui a été attribuée au titre du schéma départemental des enseignements artistiques.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Accepte la dite somme,
- Décide d'allouer une subvention de 7 300 € au profit de l'école de musique de La Septaine.

Vote à l'unanimité.

## OUVERTURE DE CRÉDITS 2016

- Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule qu'avant le vote du budget primitif, le Président de la

communauté de communes, sur autorisation du conseil communautaire, peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14
- Considérant qu'il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement, au budget général, pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2015	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2016
Chap. 20 Immobilisation incorporelles (sauf le 204)		10 000,00 €
Art. 202 Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	40 000,00 €	10 000,00 €
Chap. 21 Immobilisations corporelles		1 144 968,25 €
Art. 2112 Terrains de voirie	18 000,00 €	4 500,00 €
Art. 21312 Bâtiments scolaires	1 626 554,00 €	406 638,50 €
Art. 21318 Autres bâtiments publics	2 257 188,00 €	564 297,00 €
Art. 2138 Autres constructions	133 500,00 €	33 375,00 €
Art. 2151 Réseaux de voirie	420 000,00 €	105 000,00 €
Art. 21568 Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	400,00 €	100,00 €
Art. 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	64 800,00 €	16 200,00 €
Art. 2184 Mobilier	39 371,00 €	9 842,75 €
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	20 060,00 €	5 015,00 €

Vote à l'unanimité.

## FERMETURE DU COMPTE DE DÉPÔT DE FONDS AU TRÉSOR PUBLIC POUR LA RÉGIE D'AVANCES SAJS

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 février 2012 créant une régie d'avance pour le S.A.J.S.
- Vu l'arrêté 2012-009 modifié du 28 mars 2012 portant création d'une régie d'avance pour le S.A.J.S.
- Vu le compte de dépôt de fonds n° 00002000365 13 ouvert du Trésor Public en date du 30 mai 2012
- Considérant qu'il convient de clôturer ce compte et de transférer les fonds restants (soit la somme de 491,31 €) à la communauté de communes de La Septaine,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De transférer la somme de 491,31 € sur le compte de la communauté de communes de La Septaine
- De clôturer le compte n° 00002000365 13 ouvert auprès du Trésor Public.

Vote à l'unanimité.

## MODIFICATION DES STATUTS

### Maison des services publics

- Vu la loi NOTRe,
- Vu l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'intégrer dans ses statuts la compétence optionnelle suivante :

« Création et gestion d'une maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations».

Vote à l'unanimité.

### Bibliothèques

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant les statuts de la Communauté de Communes de La Septaine,
- Vu la mise en réseau des bibliothèques,
- Vu l'article L. 5211-4-2 du C.G.C.T. permettant la création d'un service commun entre l'EPCI et une ou plusieurs de ses communes.

Ce service regroupe les moyens humains et techniques de chacun affectés à une mission donnée. Il a vocation à prendre essentiellement en charge les services dits fonctionnels (ressources humaines, informatique, finance) non directement rattachés à l'exercice d'une compétence transférée à l'EPCI.

Les compétences financières pour chaque partie seront réglées par convention après avis des comités techniques compétents.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la création de ce service commun pour la lecture publique.

Vote à l'unanimité.

## CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CROSSES

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif aux travaux que va réaliser la commune de Crosses,
- Compte tenu que la partie relative à l'aménagement sécuritaire des abords de l'école (rue des Ecoles) est à la charge de la C.D.C., La Septaine fera l'objet d'une convention avec la commune de Crosses

Il convient d'établir une convention entre la commune de Crosses et la C.D.C. de La Septaine afin de définir les obligations respectives des deux collectivités en matière d'aménagement et de financement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT EXTENSION DE LA Z.A.C. A AVORD

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour l'aménagement et l'extension de la Z.A.C. des Alouettes à Avord (1ère tranche) pour un montant de 705 633,52 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :
  - o Etat / D.E.T.R. : 352 816,76 € (soit 50 % du montant H.T.)
  - o Communauté de communes : le solde du montant H.T. des travaux SOIT 352 816,76 € plus l'avance de la T.V.A.
- Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT GIRATOIRE ENTRÉE FUTURE Z.A.C. A AVORD

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour la création d'un giratoire pour accéder à l'extension de la Z.A.C. des Alouettes à Avord, pour un montant de 452 000 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :

- o Etat / D.E.T.R. : 112 901 €
- o Conseil départemental : 72 500 €
- o S.C.E. GAÏCE : 153 698 €
- o Communauté de communes La Septaine : 112 901 € plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT RÉNOVATION BUREAUX DE LA SEPTAINE

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour le ravalement des bureaux de La Septaine pour un montant de 53 696 €
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. selon le plan de financement suivant :
  - o Etat / D.E.T.R. : 26 848 € (soit 50 % du montant H.T.)
  - o Communauté de communes : le solde du montant H.T. des travaux soit 26 848 € plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT TERRAIN MULTISPORTS A CHAUMOUX-MARCILLY

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement pour la réalisation d'un terrain multisports pour un montant de 49 963 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional du Centre au titre du contrat régional de Pays selon le plan de financement suivant :
  - DETR : 50 % soit 24 981,50 €
  - Région Centre : 20 % soit 9 992,60 €
  - Communauté de communes : le solde des travaux soit 14988,90 € plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT TERRAIN MULTISPORTS A OSMOY

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement pour la réalisation d'un terrain multisports pour un montant de 49 963 € H.T.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional du Centre au titre du contrat régional de Pays selon le plan de financement suivant :
  - DETR : 50 % soit 24 981,50 €
  - Région Centre : 20 % soit 9 992,60 €
  - Communauté de communes : le solde des travaux soit 14 988,90 € plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE FINANCEMENT MAISON DE SERVICES PUBLICS

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement suivant pour la réalisation d'une maison des services publics pour un montant de 781 125 € H.T.
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R., de la Région Centre au titre du Contrat régional du Pays de Bourges et de l'Europe au titre du FEADER selon le plan de financement suivant :
  - o Europe / FEADER : 120 000 €
  - o Région Centre pour la création d'une épicerie sociale : 44 900 €
  - o Région Centre pour l'isolation du bâtiment : 70 000 €
  - o Etat au titre de la D.E.T.R. : 390 000 €
  - o Communauté de communes : le solde du montant H.T. des travaux soit 156 225 € plus l'avance de la T.V.A.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Vote à l'unanimité.

## AUTORISATION A MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'ACTE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE D'AVORD

- Vu la délibération n° 2014-11-101, en date du 24 novembre 2014, autorisant Monsieur le Président à signer l'acte relatif à l'achat par La Septaine à la SCI GAÏCE d'une parcelle cadastrée C N° 922 sis « Les Alouettes » à Avord pour un montant global de 141 888,89 €.
- Considérant que l'accès à la nouvelle Z.A.C. nécessite l'acquisition de 2 parcelles supplémentaires cadastrées :
  - o C 934 (1a 03 ca)
  - o C 933 (91 ca)
- Considérant la faiblesse de la surface de ces 2 parcelles, le prix du vendeur (SCI GAÏCE) reste inchangé pour l'ensemble des 3 parcelles (9 ha, 94 a et 17ca) soit 141 888,89 €.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette acquisition.

Vote à l'unanimité.

## SERVICE CIVIQUE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant le dispositif « Service public »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer un poste dans le cadre du service civique.

Vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Suite à la lecture de Monsieur le Président des investissements inscrits au budget lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2016, Madame DUCATEAU souhaite que Monsieur le Président les liste de nouveau.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une première lecture, et que ces investissements sont listés mais pas engagés.

Ils seront représentés lors du vote du budget.

Monsieur FRÉRARD s'adresse aux maires et rappelle le nombre de points lumineux qui doivent être changés dans chaque commune.

Le Président,  
M. GOFFINET



Le Secrétaire,  
M. DUBOIS



M. ACOLAS

M. BARREAU

Mme BONTEMPS

M. BOUVELLE

M. CHASSIOT

Mme DUBIEN

Duis

Mme FERNANDES

M. GINDRE

M. GOUGNOT

Absent

Pouvoir à M. JAUBERT

M. JAUBERT

M. LEMAIGRE

M. MALLERON

Absent

Pouvoir à M. MOINET

M. MAZENOUX

M. AUDEBERT

M. BLANCHARD

M. BOUGRAT

Mme BRÉCHARD

Absente

Mme DESIAUME

Mme DUCATEAU

M. FRÉRARD

Mme GOGUÉ

Absente

Pouvoir à M. GROSJEAN

M. GROSJEAN

M. LECLERC

Mme LOISEAU

M. MARCEL

M. MERCIER

M. MÉREAU

M. PÉCILE

M. RICHARD

Mme SARRON

M. TUAILLON

Absent

M. MOINET

M. POIRIER

M. SARREAU

Mme TEYSSIER

M. WEINGARTEN